



## Mairie de Charensat

### Réunion du 02 Septembre 2020

**Présents :** MM. BACCONNET – BARRIERE – BENARD-SERRURIER - BLANCHON – BUISSON – CLOAREC-CUNY – DOS SANTOS – DUBOISSET – GRANDSAIGNE – MOURDON – POUCHOL – SENETAIRE

**Absents excusés :** MM. GOURSON (pouvoir à Mme BUISSON) - MARTIN (pouvoir à Mme DUBOISSET)

**Date de convocation :** 26/08/2020

L'an deux mil vingt, le deux Septembre à 19h00, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en lieu inhabituel de ses séances (salle des fêtes) sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire.

Mme Michèle DUBOISSET a été nommée secrétaire de séance.

- **Remarques compte-rendu du 23 juillet 2020** : aucune remarque

- **Approbation du compte-rendu du 23 juillet 2020** : 15 pour – 0 contre – 0 abstention

- **Délégués du SIVOM d'Auzances** : Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 25 Mai 2020, il avait été désigné 4 délégués, à savoir délégués titulaires : Mrs BLANCHON François et CLOAREC Éric, délégués suppléants : Mrs GRANDSAIGNE Stéphane et MOURDON Jean-Michel. Il est nécessaire d'en désigner 4 supplémentaires, délégués titulaires : Mrs BARRIERE Thierry et SENETAIRE Jean-Claude, délégués suppléants : Mme BUISSON Nathalie et Mr CUNY Yvan. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention

- **Achat terrain à Mme BASCOBERT Loriane** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme BACOBERT qui accepte de vendre 142 m<sup>2</sup> sur différentes parcelles cadastrées section E à 2 € le m<sup>2</sup> à la commune de Charensat. Le contact sera pris avec le notaire afin d'établir l'acte de vente dès que possible. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention

- **Vente terrain à Mme RICO Sylvie** : Monsieur le Maire explique qu'ensuite la commune pourra vendre à Mme RICO la superficie de 123 m<sup>2</sup> au prix de 2 € le m<sup>2</sup>, mais attendre que la vente entre Mme BASCOBERT et la commune soit passée.

- **Fin de contrat Baptiste CARRAT** : Monsieur le Maire fait part que le contrat de Baptiste CARRAT se termine au 30.09.2020. Monsieur le Maire propose la création d'un poste permanent à 28h/semaine. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention

- **Carte communale** : Monsieur le Maire fait part de la note de présentation établie par Mme MANIERE pour l'enquête publique de la carte communale avant approbation définitive.

- **Aménagement voirie à Troissagnes** : Monsieur le Maire fait part qu'une déviation avait été prévue dans le village, mais refusée par un habitant. Monsieur THIERS voudrait aménager un petit morceau devant son habitation, Monsieur le Maire propose de faire un échange (voir le moins onéreux), domaine public 78 m<sup>2</sup> et parcelle de Mr THIERS moins importante avec frais de notaire partagés. Accord de principe avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention

- **Courriers divers** :

\* lecture de la carte de remerciement de Mr Pierre BOUCHET pour le Conseil Municipal et les employés communaux.

\* Scierie des Combrailles : Mme BUISSON et Mr SENETAIRE ont demandé un devis pour la fourniture de matériel concernant la construction d'une cabane de démonstration et démontable pour la foire aux dindes qui sera montée par eux-mêmes. Le devis s'élève à 486,51 € H.T. soit 583,81 € TTC. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention pour commander la fourniture à la Scierie des Combrailles. En construire 1 pour le moment et si cela convient, il en faudrait 6

\* Mme DOS SANTOS s'est renseigné à la Mairie de Saint-Eloy-Les-Mines pour la location des chalets en bois pour la foire aux dindes, chalet de 3 mètres par 3 mètres. Le prix est de 59,20 € le chalet pour 5 jours à prendre sur place. Accord pour la location de 6 chalets avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention. Voir avec le Comité des Fêtes rapidement

\* lecture du courrier de Mme CHENET Marie concernant l'installation des compteurs LINKY sur la commune de Charensat

\* mail de Mr BARA : date de la réunion de travail pour les orientations du futur PAD (Plan d'Aménagement Durable) le 09 septembre 2020

\* DETR pour le bâtiment d'accueil de Chancelade : dossier retenu sur 2021

\* mail de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy qui nous informe que le service enfance jeunesse ne se fera plus sur le site de Biollet les mercredis en raison du protocole sanitaire imposé, et cela jusqu'aux vacances d'automne dans un premier temps. Les enfants seront pris à l'école de Biollet à 8h00 le matin et emmenés sur le site de Pionsat et ramener le soir à 17h30, donc journée complète. Dès que la situation redevient normale, le Conseil Municipal demande que la garderie revienne à Biollet. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,

[www.charensat.fr](http://www.charensat.fr)